

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Bureau du 21 juin 2018
Délibération n° : 2018_30
Date de convocation : 12 juin 2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-250500600-20180621-2018_30_MarqueP-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2018



Objet : **Validation du référentiel marque Valeurs Parc naturel régional du Queyras - artisanat du bois**

Par la suite d'une convocation en date du 12 juin 2018, les membres composant le Bureau du Parc naturel du Queyras se sont assemblés à la communauté de communes du Guillestrois-Queyras, le 21 juin 2018 à 17 heures 00 minutes sous la Présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance :

Président : Christian GROSSAN

Chantal EYMEOD, Conseillère Régionale, excusée ; Christian LAURENS, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras ; Valérie GARCIN-EYMEOD Conseillère Départementale excusée ; Jacques BONNARDEL, Maire d'Abriès, Philippe CHABRAND, Maire d'Arvieux, Christian GROSSAN, Maire de Ceillac.

Vu :

- La Charte du Parc naturel régional du Queyras 2010 - 2024 ;
- La délibération 2012-5 du 2 février 2012 validant la stratégie de valorisation des ressources du territoire comme un outil permettant de travailler sur la dynamique de réseau et l'amélioration de la qualité de l'offre.
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024

Considérant :

- Le développement de la marque Valeurs Parc naturel régional du Queyras afin de valoriser les ressources du territoire ;

- L'évolution de cette marque en 2016 entraînant la nécessaire adaptation de tous les référentiels existants aux exigences de la Fédération des Parcs naturels régionaux ;

- La validation par la Commission marque de la Fédération des Parcs le 21 septembre 2017 et le vote en Comité syndical du 23 novembre 2017 (délibération 2017-51) des référentiels d'accueil en hébergement-restauration, de prestations d'activités de loisirs et de découverte, d'accueil en site de visite et de découverte.

- La validation par la Commission marque de la Fédération des Parcs le 22 mai 2018 du référentiel artisanat du bois.

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Bureau du 21 juin 2018
Délibération n° : 2018_30
Date de convocation : 12 juin 2018

Objet : **Validation du référentiel marque Valeurs Parc naturel régional du Queyras - artisanat du bois**

Le Bureau, réuni le 21 juin 2018, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice : 6
Nombre de suffrages : 4
Nombre de membres présents : 4
Nombre de membres représentés : 0

Nombre de suffrages exprimés :
Votes Contre : 0 Pour : 4
Abstentions : 0

Décide :

D'approuver le référentiel modifié sur l'artisanat du bois de la marque Valeurs Parc naturel régional du Queyras (dont une convention est jointe en annexe).

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président
Christian GROSSAN

